

# INFORMATIONS VERNIER

Edité et mis en page par l'Administration municipale

Janvier 1994

## LE CHÔMAGE

### Le parcours du combattant du chômeur

Vernier est fortement touché par la crise et ses répercussions sur l'emploi. Avec plus de 10% de chômeurs, notre commune est même légèrement plus atteinte que Meyrin ou Lancy. Face à cet état de fait, que peut faire une commune ? Voici quelques éléments de réponse, mais aussi un petit dossier afin de mieux comprendre la complexité du chômage.

Comment réagir lorsque vous perdez votre emploi ? Sachez d'abord que quiconque travaillant au minimum douze heures par semaine pour un gain minimal de 500 francs peut prétendre à toucher des indemnités de chômage (voir l'encadré sur les indemnités et le délai-cadre). Bien sûr, il faut que cette personne ait cotisé pendant six mois au minimum durant les deux années précédentes. Il faut également être apte au placement et aller timbrer à l'Office cantonal de l'emploi, soit aux Glacis-de-Rive pour les Verniolans. «Aller timbrer sert aussi à aller consulter les offres d'emploi affichées, les cours de formation proposés» relève l'équipe du Service social, Mme Jocelyne CARASSO et M. Denis VOLERY.

#### Cas particuliers

**Les personnes divorcées**, séparées ou pour lesquelles une procédure est en cours ont droit aux indemnités même si elles n'ont pas eu d'activité salariée dans les deux dernières années précédant la séparation. L'événement ne doit pas remonter à plus

d'un an lors de l'inscription au chômage.

**Etudiants et apprentis** ont également droit à des indemnités, selon les critères suivants :  
- formation scolaire obligatoire ou étu-

des sans obtention de diplôme : 170 indemnités, 5 jours de délai d'attente (mensuellement env. fr. 1770.--).

- formation complète, telle qu'école professionnelle : 170 indemnités, 5 jours de délai d'attente (mensuellement env. fr. 2204.--).



*Le chômage : un risque d'isolement, mais aussi une voie possible vers la solidarité*

*suite page 3*

# Sommaire

Pages 1, 3, 13 et 14

## Le thème du mois

### Le Chômage

*Quelques éléments afin de mieux comprendre la complexité de ce problème.*

*Notre commune, que peut-elle faire ?*

Pages :

## Nouvelles communales

- 7 L'état d'avancement du câble TV à Vernier
- 8 Séance du Conseil municipal
- 8 Point Vert
- 9 Inauguration du Jardin Robinson de Balexert
- 10 Opération "Villages roumains"
- 10 Anniversaires aînés

Pages :

## Agenda - spectacles

- 15 Toutes les manifestations communales annoncées.
- 16 Sous l'égide de "Vernier présente", le concert du mois.

## Infos quartiers

*Les Associations de quartier ne nous ont pas fait parvenir de texte.*

Pages 5, 6, 11 et 12

## Publicité - Annonces

Des entreprises et des commerces au service des habitants de la commune.

Des annonces de spectacles ou de manifestations.

## Rédaction :

Thème (*pages bleues*)  
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (*vertes*)  
Robert BORGIS

PAO - production et publicité  
Roland HEHLEN, assisté de :  
Mlle Malory MEX et  
Mme Josiane BERNASCONI

Mairie de Vernier  
Case postale 520  
Rue du Village 9 - 1214 Vernier  
Tél 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG, sur papier Offset extra-blanc mat, sans chlore.

Prochain numéro :

## La fiscalité

- parution 18 février

- délai rédactionnel 28 janvier

Journal tiré à 14'000 exemplaires

- formation universitaire, école d'ingénieurs ou formation équivalente durant au moins 6 semestres : 170 indemnités, 5 jours de délai d'attente (mensuellement env. fr. 2656.--).

- apprentissage avec obtention du CFC : 400 indemnités sans délai d'attente (mensuel. env. fr. 2201.--).

- apprentissage sans obtention du CFC : 400 indemnités sans délai d'attente (mensuel. env. fr. 1770.--).

Le cas des **indépendants** est entièrement différent. Le système actuel ne permet pas à un indépendant de cotiser afin de recevoir, une fois au chômage, des indemnités. Une voie leur est cependant offerte dans le canton, ils peuvent demander à bénéficier d'une occupation temporaire de six mois (voir encadré sur les occupations temporaires). La commune de Vernier n'a eu qu'un cas d'indépendant ayant effectué une occupation temporaire dans son administration.

### Gain intermédiaire

Certains chômeurs parviennent parfois à trouver une activité salariée ou indépendante pendant la période où ils touchent leurs indemnités. On appellera cela le gain intermédiaire. Mais l'activité ne doit pas correspondre à un temps plein (40 heures par semaine ou 7 heures par jour), car après six mois, on estime qu'il s'agit d'un nouvel emploi, même si ce que vous touchez alors est inférieur à votre précédent salaire. Parvenir à obtenir un gain intermédiaire permet en fait d'augmenter la somme que vous recevrez en fin de mois. Car l'assurance chômage, afin d'encourager les gens à rester dans le circuit du monde du travail, complète le salaire perçu à raison de 80% de la différence entre le gain assuré et le gain intermédiaire.

Par exemple, si votre gain assuré est de fr. 4000.-- et que vous percevez fr. 1000.-- de gain intermédiaire. Au lieu de recevoir le 70 ou le 80% de fr. 4000.--, vous aurez fr. 1000.--, plus 80% de fr. 3000.--, soit env. fr. 3400.-- au lieu de fr. 2800.-- à fr. 3200.--.

### Deux informations encore à connaître :

- le montant des indemnités auquel le chômeur a droit au départ n'est pas modifié par le gain intermédiaire.

Il permet par contre de prolonger son droit aux indemnités;

- le gain intermédiaire retiré d'une activité indépendante n'entrera pas

S'il s'est inscrit pendant les 30 jours qui ont suivi son départ, il conserve cette assurance.

En cas de maladie, la Caisse cantonale verse des indemnités les 30 premiers jours de maladie. Après il ne touchera plus rien, sauf s'il s'est inscrit à l'assu-

### L'occupation temporaire

Les chômeurs arrivant en fin de droit et habitant le canton de Genève ont la chance de pouvoir demander une occupation temporaire (OT) de trois à six mois (selon le nombre d'indemnités fédérales reçues). Son but principal est de permettre au chômeur d'avoir ensuite de nouveau le droit de toucher un certain nombre d'indemnités fédérales de chômage.

Les OT sont financées à ce jour entièrement par le canton. En 1992, une somme de 34 millions de francs a été allouée par le canton à cet effet.

Afin de ne pas concurrencer les entreprises privées, surtout en temps de crise, l'occupation doit s'effectuer dans une administration publique ou auprès d'associations ou d'institutions à but non lucratif. C'est dès lors l'Office cantonal de l'emploi qui est le «patron» du chômeur et qui le paye. Les six mois d'OT permettent au chômeur, qui est toujours sans travail, d'ouvrir un second délai-cadre et de recevoir 170 nouvelles indemnités (400 pour les chômeurs

âgés de 55 ans et plus).

Il n'en demeure pas moins que l'OT cache un statut précaire. Ce travail ne peut déboucher, en effet, sur aucun engagement. Durant cette période, le chômeur en OT doit poursuivre ses recherches personnelles d'emploi.

L'administration de Vernier a accueilli en 1993 près de 25 personnes, généralement sur six mois. Elles ont été occupées par ordre de priorité par le Centre de voirie, le Service des bâtiments, le Service des sports, les bibliothèques, le Service culturel, l'Etat civil, la Protection civile et l'archivage.

A relever qu'il y a rarement adéquation entre la formation du chômeur et le travail proposé, l'exception ayant été, à Vernier, pour un chômeur du secteur de l'imprimerie qui s'est occupé du microfilmage.

Incidence pour les fonctionnaires : avec la multiplication nécessaire des postes d'OT, il devient d'autant plus difficile d'obtenir la création de postes de travail fixes supplémentaires dans l'administration. ■

en considération pour le calcul du gain assuré en cas de nouvelle période de chômage.

Autre aspect important :

### Les assurances

Le chômeur est couvert par l'assurance accident de son dernier employeur pendant les 30 jours qui suivent son départ de l'entreprise.

rance cantonale PCMM, soit «Prestations Cantonales en cas de Maladie et de Maternité». En échange d'un prélèvement de 2,5% sur le montant de ses indemnités, il pourra continuer à percevoir les versements de la Caisse pendant 270 jours, au maximum.

### L'action communale

On peut résumer l'action de la commune face au chômage en trois volets complémentaires :

- l'aide individuelle apportée par le Service social,
- la permanence du Lignon (voir encadré),
- les occupations temporaires proposées par notre administration (voir encadré).

Les Verniolans au chômage allant pointer aux Glacis-de-Rive, la commune n'est pas informée par le canton lorsque, par exemple, quelqu'un arrive en fin de droit. Tout ce que la commune reçoit comme information du canton, c'est l'évolution du nombre de chômeurs. Un des souhaits

majeurs de nos autorités est de pouvoir remédier à ce manque d'information afin d'être à même d'améliorer l'assistance aux chômeurs, en fin de droit principalement.

«Les Verniolans ayant droit à une occupation temporaire peuvent être placés n'importe où dans le canton. Cela n'est en fait pas du ressort de la commune. Néanmoins nous souhaiterions une meilleure collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi» déclare Denis VOLERY, chef du Service social. Un service qui travaille en étroite relation avec les trois assistants sociaux de l'Hospice général dans les centres du Lignon, de Châtelaine et des Avanchets.

### Solution à envisager

Du côté de la Mairie, la conseillère administrative Gabrielle FALQUET ne reste pas les bras croisés. D'une part, elle a demandé à l'Office cantonal de l'emploi d'avoir une priorité sur les chômeurs en fin de droit habitant la commune et pouvant bénéficier d'une occupation temporaire. D'autre part, les différents services communaux lui ont fourni un premier bilan des occupations temporaires. «Tout le monde est prêt à jouer le jeu, mais nous nous sommes rendu compte qu'il fallait prévoir un minimum d'encadrement.

suite page 13

### La permanence du Lignon

C'est en étant directement en contact avec des chômeurs que le Service social de Vernier s'est rendu compte de la nécessité d'ouvrir une permanence.

En janvier 1992, en collaboration avec la très efficace Association de défense des chômeurs (ADC), une permanence a été ouverte à la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon **le jeudi de 9h à 12h.**

«C'est aussi une manière pour nous d'être mieux informés» observe Mme Jocelyne CARASSO. La Mairie peut ainsi, à travers son Service social, apprendre que telle ou telle personne habitant Vernier est en fin de droit et souhaite obtenir une occupation temporaire. A plusieurs reprises, les services de Mme CARASSO et de M. VOLERY ont permis de trouver des occupations temporaires, une fois le feu vert obtenu de la part de l'Office cantonal de l'emploi.

La permanence est tenue par une personne du Service social et par Manuel MACHADO, de l'ADC. «Nous avons un noyau d'habitues qui viennent chaque semaine et à chaque fois 4 ou 5 nouveaux.

Mon souhait est de motiver les chômeurs qu'ils prennent confiance en entendant les autres parler de leur expérience», expose M. MACHADO.

Voici d'ailleurs deux témoignages recueillis sur place :

**Nicolas, 54 ans, comptable au chômage :**

«Au début, je suis venu ici parce que les lois sont tellement difficiles à comprendre et à interpréter. Avec l'aide des uns et des autres, on arrive à trouver des réponses.»

**Gérald, 58 ans, boulanger-pâtis-**

**sier** qui, pour des raisons de santé ne peut plus exercer son métier : «Au lieu de déprimer, je suis différents cours et entre deux je viens ici pour me changer les idées. J'y rencontre des gens. On s'ouvre plus facilement, on devient plus réceptif. Depuis, je me suis découvert des talents».

Gérald se forme pour devenir agent de voyage. Il suit des cours d'anglais, de norvégien et il compte commencer le russe en 1994. On lui souhaite bonne chance.

### Expérience culinaire

Manuel MACHADO tente une expérience depuis le mois de novembre 1993. Tous les deuxièmes jeudis de chaque mois, un repas est organisé où les gens versent une contribution de 5 francs. Le but est de leur faire participer à la confection de ce repas. Il y a généralement une quinzaine de personnes. «Je souhaitais encourager l'échange de savoir, mais cela ne fonctionne pas bien» constate M. MACHADO.

Autre projet en cours de développement : créer des liens entre la permanence et le centre de loisirs lui-même. Par exemple en utilisant le matériel vidéo, son ou informatique à disposition pour créer quelque chose.

L'idée de créer des cours de formation, comme le fait Onex, ne semble par contre pas intéresser Vernier.

«Cela ne donne droit à aucun diplôme, ce n'est qu'une occupation du temps disponible. Nous préférons continuer à travailler avec la permanence pour l'instant» déclare Denis VOLERY. ■

**341.18.91**

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER TOUS LES CONSOMMABLES POUR L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE

(Rubans informatiques et bureautiques, filtres disquettes, etc.)

**MEDIAPLUS** Accessoires et matériel informatique

### ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

ENTRETIEN - RÉPARATION  
DÉPANNAGE - INSTALLATION

**GUY STROHHEKER**

CONCESSIONNAIRE SI-CVE-SEIC-PTT

2B, CHEMIN DU SORBIER  
1214 VERNIER  
TÉL. 341 13 11  
FAX 341 12 84

ENTREPRISE EN INSTALLATION  
CHAUFFAGES CENTRAUX

**Ernest AHAMMER**

MAÎTRISE FÉDÉRALE EN CHAUFFAGE

BUREAU:

91, avenue de Châtelaine  
1219 Châtelaine  
Tél. 796 74 74  
Fax 796 90 41

ATELIER:

115, route de Vernier  
1219 Châtelaine  
Tél. 796 84 81

**Ce pavé est à votre disposition pour vos**

**annonces publicitaires**

**Prix: Fr. 100.-**  
(par numéro pour 4 parutions)

Contactez :  
**M. Roland HEHLEN**  
Tél. 306 06 06



POUR ENFANTS ET ADULTES  
*Harmonie Corps - Esprit*

*Massages :*

Musculaire et Viscéral - En Lemniskate - Métamorphique  
Intuitif - Harmonisation des Chakras  
Gymnastique Respiratoire

*Rejuta Paulais*  
*Diplômée Ecole Masson*  
*8, ch. de Maisonneuve*  
*CH-1219 Châtelaine*

*sur rendez-vous*  
*Tél. (022) 796 27 10*



**Les AUTORITÉS**  
**de la COMMUNE de VERNIER**  
**VOUS RENOUVELLENT**  
**LEURS MEILLEURS VŒUX**  
**pour cette NOUVELLE ÉTAPE**  
**vers l'AN 2000**



# INFORMATIONS VERNIER

## Annonces publicitaires

### Annonce 1/12 de page

4 parutions : Fr. 100.-- / numéro

Notre mensuel, tiré à 14'000 exemplaires, est un important moyen de pénétration, car il est distribué dans tous les ménages, dans la zone industrielle ZIMESA et dans les cases postales de la commune, du Bouchet et de Cointrin.

Afin de faire mieux connaître vos entreprises et commerces, nous mettons à votre disposition, quatre pages intérieures ainsi que la quatrième page de couverture.

Pour de plus amples **renseignements**, contactez  
Roland HEHLEN, tél. 306 06 06

### Prochaines parutions

18 février 94 -  
25 mars 94 - 29 avril 94 -  
20 mai 94 - 17 juin 94 -  
22 juillet 94 - 19 août 94

Délai rédactionnel :  
21 jours avant la parution

### Pleine page

#### 4ème page de couverture

4 parutions : Fr. 1200.-- / numéro

### Annonce 1/2 de page

4 parutions : Fr. 540.-- / numéro

### Tarif

1 à 3 parution(s) : + 10%  
8 parutions : rabais 5%  
12 parutions : rabais 12%

### Annonce 1/4 de page

4 parutions : Fr. 270.-- / numéro

### Annonce 1/4 de page

#### Dernière page de couverture intérieure

4 parutions : Fr. 300.-- / numéro

## L'état d'avancement du câblage à Vernier

1994 verra le quartier des Libellules relié au télé-réseau de même que le chemin de l'Ecu, suivront les avenues Henri-Golay et de Châtelaine. Quant aux immeubles situés à l'extrémité de Vernier-Village, tout est bloqué à cause d'un propriétaire.

Le potentiel de logements à raccorder au télé-réseau de Télévernier SA est d'environ 12'000. Actuellement, nous en sommes à près de 7'100 logements, soit 61,5%. L'objectif que se sont fixé les dirigeants de la société Télévernier, dont la commune ne possède que 10% des actions, est d'atteindre un taux de pénétration de 78%, soit 9'360 ménages.

A ce jour, il manque environ 2'000 abonnés. Or, trois secteurs restent à câbler. Le secteur A comprend les Libellules, le chemin de l'Ecu, l'avenue Henri-Golay, l'avenue du Pailly et l'avenue de Châtelaine, soit un potentiel de 1'420 logements. Le secteur B correspond aux immeubles de Mouille-Galand, à la route de Peney, et à l'extrémité de Vernier-Village (chemin du Progrès, chemin des Vidollets), soit près de 900 logements. Et enfin le secteur C, Blandonnet, Champs-Prévost, la Renfile et Bel-Ebat : 250 logements. Soit en tout pour les secteurs A, B et C, 2'570 logements.

### Câblés dès cet été

Avec deux ans de retard (comme en Ville de Genève), la zone A devrait enfin être reliée au télé-réseau durant l'année qui commence. Le câblage des immeubles 2 à 16 des Libellules est prévu pour ce printemps. Rappe-

lons que 287 foyers sur 502 (57%) y ont signé une pétition en mars 1993 demandant à recevoir le télé-réseau. Profitant de l'important chantier en cours, un appel d'offres portant sur l'équipement des immeubles a été récemment publié par la Fondation Cité Jardin Nouvel-Aire, propriétaire des lieux. Les travaux pourraient donc démarrer rapidement. D'autant que le câble de Télévernier n'est qu'à 200 mètres de ces immeubles.

Immédiatement derrière suivra la liaison avec la centaine de logements du chemin de l'Ecu où le feu vert a déjà été donné. En fait, ces derniers ont dû attendre, car sinon «il en aurait coûté 700'000 francs de plus» explique Philippe KISTER, directeur technique de cette société. Laquelle, faut-il encore le préciser, ne reçoit aucune subvention de la part de la commune. C'est une des raisons pour lesquelles il est précisé, dans les statuts de Télévernier SA, qu'elle s'engage à raccorder les abonnés «sous condition que le 65% des ménages de chaque réseau de distribution ait accepté d'une manière ferme les conditions de raccordement». De l'autre côté du secteur A, soit les avenues Henri-Golay et de Châtelaine, un sondage a été organisé au niveau des locataires. Sur 176 foyers, 122 se disent intéressés par le télé-réseau,

soit le 69,3%. La régie Cogérim, qui gère ces immeubles, a également donné son accord. Les travaux devraient donc s'y dérouler cet été.

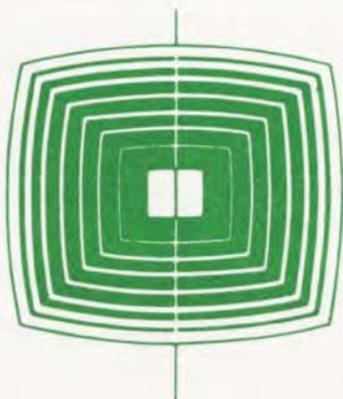
### Blocage d'un propriétaire

Autre secteur, le B. Ici deux cas de figure : tout d'abord les immeubles Mouille-Galand et de la route de Peney où, si les régisseurs et les propriétaires donnent le feu vert, le câblage commencera ce printemps. Enfin, ceux situés à l'extrémité du village. Là, M. Reto CLOËTTA, un important propriétaire terrien de Vernier, se dit opposé au télé-réseau et souhaite négocier une indemnisation afin d'autoriser la pose du câble sur son terrain. Un desiderata qui bloque l'avancement du télé-réseau. Autre possibilité, contourner les terrains de ce propriétaire en passant par la rue du Village, mais il faudrait sacrifier alors tous les pavés qui l'ornent et le coût serait également élevé...

Bref, pour l'heure cette zone semble devoir encore patienter.

Enfin, le secteur C. Là, le câblage ne concerne qu'une cinquantaine de villas et un immeuble de logements. Les travaux y sont normalement prévus pour 1995. Suite au prochain épisode. ■

S.G.



Dernière séance de l'année du législatif verniolan, sous la présidence de M. Gustave JENNI qui, dans les communications du Bureau du municipal, donne connaissance de la lettre adressée aux Autorités de la Ville de Briège, signalant le versement, en faveur des sinistrés des inondations, du montant des jetons de présence de la séance du 12 octobre dernier.

A titre informatif, le président donne lecture de la pétition des habitants du Coteau de Vernier concernant le bruit de la circulation de l'autoroute sur le pont d'Aigues-Vertes.

Au chapitre des communications du Conseil administratif, M. Christophe ISELI, Maire, signale notamment :

- A fin novembre 1993, la population de la commune s'élevait à 28'127 habitants, mais comprenait, malheureusement, 1'323 chômeurs à fin octobre.

- Nomination de M. Jean-Marc BETRISEY au grade de sergent de la Compagnie des sapeurs-pompiers.

- Début, au printemps prochain, de l'extraction du gravier par la Maison Bardograves de la carrière, propriété de la Commune de Vernier, dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny (voir «Informations Vernier» de décembre 1993).

- Mise en place d'un signal "Stop" au débouché de contre-allée de la rue du Village sur le chemin de Sales.

Poursuivant leurs travaux, les conseillers municipaux ont pris les décisions suivantes :

- A l'unanimité, ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 275'000.- pour l'aménagement des locaux «ex-Shell» au Lignon, comprenant en première étape, une bibliothèque et son atelier de livres, une ludothèque, un centre de quartier (2 ou 3 salles), tout en conservant les locaux utilisés par les services de l'administration municipale.

- Après le refus d'un amendement du Parti écologiste, les nouveaux statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier sont acceptés à l'unanimité.

- La modification de la frontière communale entre Meyrin et Vernier est acceptée par 23 oui contre 8 non.

- Le projet d'acquisition de la parcelle de 1'500 m<sup>2</sup> avec bâtiment, sise au chemin du Croissant, est renvoyé, après discussion, au Conseil administratif pour des nouvelles négociations avec les propriétaires.

- Une motion de M. Ch. DULEX, transformée par l'auteur en postulat, concernant les capteurs solaires à la portée de tous, étant donné les résultats obtenus pour la production d'eau chaude (sanitaire ou de chauffage) est acceptée à l'unanimité.

La motion du Parti du Travail et du Parti écologiste, invitant le Conseil administratif d'acquérir 3 abonnements généraux CFF au porteur et de les mettre à disposition des habitants, est, après une vive discussion, refusée par 19 non contre 8 oui et 4 abstentions.

Les projets de délibération concernant l'aménagement de l'école enfantine de Poussy, la couverture des tennis d'Aïre, l'assainissement et la reconstruction du chemin de Sales à Vernier, les projets de plans localisés de quartier concernant le secteur de l'avenue de l'Ain / avenue Henri-Golay et le secteur carrefour du Bouchet / avenue de Crozet / chemin du Coin-de-Terre / avenue Edmond-Vaucher, sont renvoyés, à l'unanimité, aux Commissions ad hoc.

Avant de clore la séance, M. G. JENNI rend hommage à MM. Albert APOTHELOZ, secrétaire général, et Pierre COMTAT, secrétaire général adjoint, qui prennent le 31 décembre une retraite bien méritée. ■

### Prochaines séances du Conseil municipal



8 février  
8 mars  
12 avril  
17 mai  
21 juin

### Le ● vert

Cet automne, le Service des sports a équipé les buvettes des stades et tennis de containers de récupération du verre. L'alu et le PET sont également récupérés. Ces containers sont bien utilisés.

Le Chalet d'En-Haut dispose également d'un container pour la récupération du verre. En 1994, le chalet sera équipé de capteurs solaires.

A Aïre, le court nouvellement couvert est loué à 95% pour la période d'hiver. Il ne dispose pas de chauffage. L'éclairage est commandé par un interrupteur crépusculaire et un détecteur de présence. Ceci afin que l'éclairage ne se fasse qu'en cas de besoin absolu.

A Vernier, l'énergie captée par le chauffage solaire s'élève à env. 13'500 kw, pour 1993.

Par temps froid, il est particulièrement important de rappeler à notre population que

- pour aérer les appartements, il faut **ouvrir les fenêtres toutes grandes**, mais peu de temps;

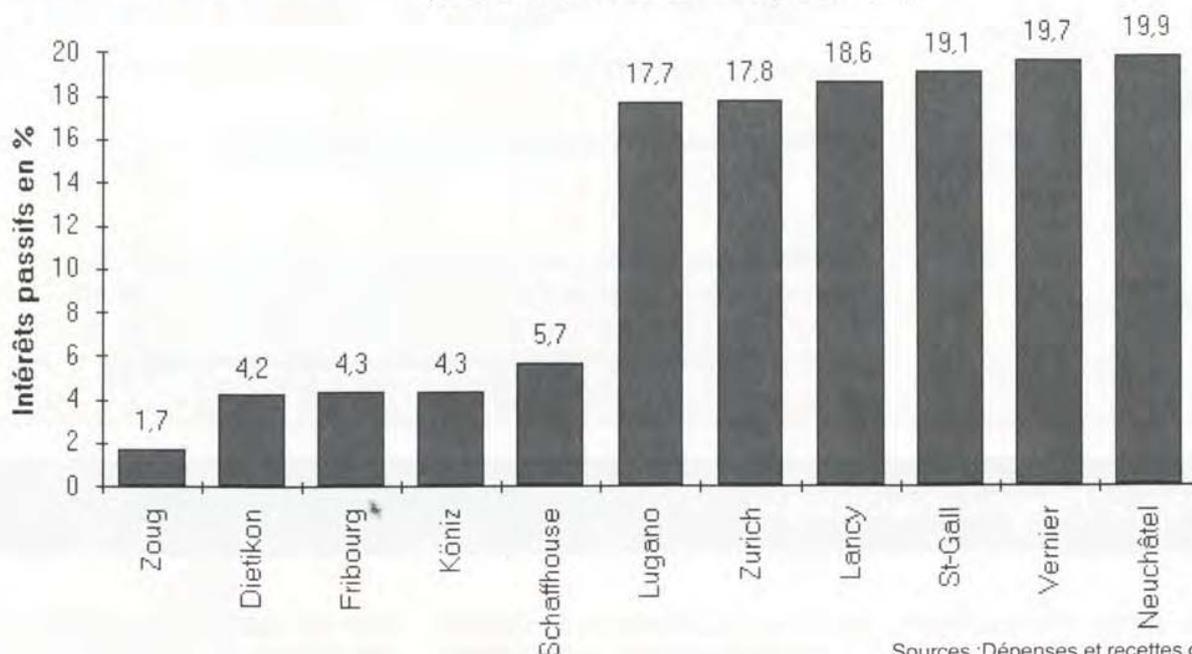
- s'il fait **trop chaud**, mieux vaut **baisser le chauffage** que de laisser les fenêtres ouvertes en permanence!



## Savoir ... participer

### Intérêts passifs en % des recettes fiscales (1991)

(les deux extrêmes : moins de 6% et plus de 17,5%)



Sources : Dépenses et recettes des villes, Administration fédérale des finances, août 1993

## Jardin Robinson de Balexert

Le 17 décembre dernier, les Autorités communales ont inauguré le nouveau bâtiment du jardin Robinson de Balexert, construction qui s'est avérée nécessaire, étant donné l'état de dégradation de l'ancien pavillon, vieux de plus de trente ans et qui, à l'origine, abritait la «Cave de Maître Toine» de la COOP.

Suite au vote du crédit de construction, le 11 novembre 1992, par le Conseil municipal, les travaux de démolition et de reconstruction ont débuté au printemps 1993.

La conception des nouveaux locaux est le fruit d'une étroite collaboration entre les Autorités vernioloises, le Service des bâtiments, le comité du Jardin Robinson, présidé par M. Bernard BUNTSCHU, les animateurs et l'architecte M. DESCOMBAZ.

Tenant compte des expériences tirées de la réalité et ce, sur de nombreuses années, les responsables se sont attachés à la réalisation de locaux fonctionnels et spacieux.

Située à l'emplacement de l'ancien

bâtiment, à l'angle nord-ouest de la parcelle de plus de 13'000 m<sup>2</sup>, bordée par l'avenue du Pailly, l'avenue de Crozet et le chemin De-Maisonneuve, terrain aménagé en parc public et magnifiquement boisé, la nouvelle réalisation, construite en neuf mois, est divisée en trois secteurs : l'accueil, les ateliers, les activités parascolaires.

a) zone d'accueil, accessible depuis l'entrée principale, qui s'articule autour d'une surface centrale polyvalente (réfectoire, places de jeux ou de rencontres). Ce lieu est prolongé par deux surfaces servant de «coin de télévision» et de «coin de lecture».

Les locaux de fonction sont disposés autour de cet espace. La cuisine est reliée, par une porte-fenêtre, à une terrasse extérieure, utilisable, en période estivale, pour diverses activités.

b) zone ateliers, comprend au rez-de-chaussée supérieur, l'atelier de menuiserie et au premier étage, celui de bricolage. Les deux ateliers étant accessibles par la cage

d'escalier intérieure. L'atelier de bricolage donne également accès à une terrasse extérieure utilisable, en été, pour diverses activités.

Avec ses surfaces, la nouvelle maison, de couleur bleue, permettra à chacun de jouer à sa guise et les responsables comptent faire profiter un maximum d'enfants de tous les équipements qui ont été prévus aussi bien dans le bâtiment que sur le terrain (piste de skate, de bi-cross, aires de jeux) sans oublier les animaux.

Ainsi le Jardin Robinson est en mesure d'être à la disposition d'un très large éventail d'habitants, accueillant non seulement les enfants de 6 à 12 ans, mais également de plus jeunes enfants, accompagnés ou parfois seuls, de même que les préadolescents de 12 à 15 ans trouvent aussi une place, la cohabitation n'apparaissant pas, et ce depuis des années, comme un obstacle, au contraire, souvent des plus grands jouent avec des plus jeunes qui sont heureux d'être à «l'école de la vie». ■

## Anniversaires aînés



En cette fin d'année 1993, trois personnes ont fêté leurs 90 ans :

- **Monsieur Bernard FURST**, avenue du Lignon 61, le 4 décembre
- **Madame Frieda BOLLIER**, avenue de Crozet 20, le 21 décembre
- **Madame Madeleine WENGER**, avenue des Libellules 4, le 22 décembre.

En 1994, comme par le passé, le Conseil administratif de Vernier tient à marquer les anniversaires des personnes fêtant leurs 80, 85, 90, 95... ans en leur faisant apporter une terrine de fleurs. Actuellement, c'est Madame Clorinda PICCOLI qui visite les jubilaires au nom des Autorités.

## Opération «Villages roumains»

### Vacances pour les enfants d'Ardusat

En 1993, pour la troisième année, dix enfants du village d'Ardusat, en Transylvanie (Roumanie), village adopté par notre commune dans le cadre de l'opération «Villages roumains», sont venus passer quatorze jours de vacances à Vernier.

### Et pour 1994 ?

Les Autorités verniolanes désirent continuer cette opération qui, rap-

pelons-le, est destinée à donner l'occasion à des enfants, de toutes conditions sociales, de rencontrer d'autres camarades, de connaître un autre mode de vie, de culture, de loisirs, etc.

### cherchent des familles d'accueil

disposées à recevoir un enfant d'âge scolaire (10 à 12 ans env.) durant son séjour

**du 28 juillet au 18 août 1994**

Les familles intéressées sont priées,

pour des raisons d'organisation, de bien vouloir s'annoncer à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier, au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous, jusqu'au 31 mars, dernier délai.

Nous précisons qu'en raison de certaines difficultés administratives, notamment avec les autorités étrangères, nous sommes dans l'obligation de fixer le séjour pour une période bien déterminée.

Un très grand merci à chacun !



Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 31 mars, à la Mairie de Vernier, Case postale 520, 1214 Vernier

Les soussignés .....

domiciliés à .....

Tél. ....

s'inscrivent pour accueillir un enfant d'Ardusat, dans la mesure du possible :

de préférence GARCON \* - FILLE \*

lors de son séjour à Vernier, du 28 juillet au 18 août 1994.

Vernier, le .....

Signatures : .....

\* Biffer ce qui ne convient pas

Fiduciaire  
**Maurice BOBILLIER**

Odette BOBILLIER-HOFER  
Collaboratrice

vous décharge de la corvée relative à votre déclaration d'impôt.  
Également votre partenaire pour tenue de comptabilité, informatique et tous conseils.

Rue de la Croix-du-Levant 15 - 1220 Les Avanchets - Tél. 796 05 08

## GUISEPPE FURCOLO



8d, chemin Mouille-Galand  
1214 Vernier  
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste  
Aménagements extérieurs  
Entretien des jardins  
Clôtures - Piscines



**Robert  
Vuillaume SA**

Menuiserie  
Charpente  
Escaliers  
Couverture  
Fenêtres phoniques

Ch. des Vidollets 67 - 1214 Vernier  
**Tél. 341 01 01 - Fax 341 29 45**  
Devis sans engagement

### Boulangerie JENNY

Av. de Châtelaine 80  
Tél. 796 48 29  
Fax 797 46 19

Av. des Libellules 2  
Tél. 796 23 04

### GARAGE JACQUES VILLASCHI

AGENCE PEUGEOT  
Réparation toutes marques

20, route de Peney  
1214 VERNIER  
Téléphone 341 09 00

Menuiserie - Agencements  
Meubles sur mesures

### René VETTER

Ch. des Framboises 7  
1242 BOURDIGNY / Satigny

Tél. privé : 753 10 16  
Natel 077 26 02 80

## B. BERTHOUD

*diplôme et maturité de commerce licence ès Lettres de français*

rédaction - correspondance - correction - mise au net

Tél. 796 74 72

Av. du Lignon 60

1219 Le Lignon

**Ce pavé est à votre  
disposition pour vos**

**annonces publicitaires**

**Prix: Fr. 100.-**  
(par numéro pour 4 parutions)

**IMPRIMERIE - MAILING**  
**SRO-KUNDIG**

**ARTS GRAPHIQUES ET COMMUNICATION**

*Un service complet  
 dans les arts graphiques*

**IMPRIMERIE**

- Photocomposition - Télétraitement
- Service FLASHAGE PAO  
avec en plus l'expérience  
de professionnels
- Centre offset ultra-rapide
- Impression offset couleur
- Fourniture ultra-rapide d'enveloppes

**CENTRE D'ADRESSAGE  
 ET D'EXPÉDITION**

- Fourniture d'adresses
- Gestion de fichiers
- Adressage - Mise sous plis
- Expéditions de masse

**49, ch. de l'Étang  
 CH-1219 Châtelaine  
 Genève**

**Tél. 022/796 57 77  
 Fax 022/796 65 02**

- **Comment assainir son chauffage**  
(nouvelles normes Opair) ?
- **Comment utiliser l'énergie solaire ?**
- **Comment compenser l'augmentation  
des tarifs électriques ?**

Voici quelques questions qui trouveront une  
réponse à

**La soirée énergie**

organisée par  
**le Parti Ecologiste Verniolan**

**Aula de l'école des Ranches  
 vendredi 28 janvier à 20h**  
 rue du Village 6, à Vernier

**Conférence débat**  
 dans le cadre de l'année de la famille

**Evolution du rôle et des valeurs de la  
 famille à l'aube du 21ème siècle**

Conférencier : **Monsieur Marcel FALLET**  
 (sociologue et enseignant)

Avec la participation de  
**Madame Hélène BRAUN-ROTH**  
 (directrice d'école)

organisé par  
**le Parti Démocrate Chrétien Verniolan**

**Aula de l'école des Ranches  
 vendredi 11 février à 20h30**  
 rue du Village 6, à Vernier

Un mini-bar sera à disposition  
 (sandwiches, boissons)

Il faut parfois apporter un certain soutien aux chômeurs en occupation parmi nous» constate Mme FALQUET. Face à la montée du chômage, la commune tente de mettre sur pied une réelle politique.

Ainsi, dorénavant, les occupations temporaires ne seront accordées que pour réaliser des tâches qui sinon n'auraient pas été effectuées, du moins dans la conjoncture actuelle. Par exemple, construire de nouveaux jeux dans les préaux ou rénover les gradins du stade d'Aire.

De plus, le Service social coordonne dès maintenant les demandes en occupations temporaires entre l'Office cantonal et les services communaux verniolans.

### Crédit voté

Agir à l'échelon communal, avec ce que cela peut supposer en terme d'organisation et de coût, reste un défi permanent.

Après le vote du budget 1994, Vernier dispose d'une somme de fr. 100'000.- qui servira, d'une part, à participer aux salaires des chômeurs en fin de droit.

Un coup de pouce à l'Etat !

«Mais nous entendons pouvoir avoir notre mot à dire. Il s'agit d'avoir une réelle collaboration avec l'Etat et pas seulement de payer» déclare Gabrielle FALQUET.

D'autre part, une partie de cette somme devrait permettre de fournir quelques gains intermédiaires à des personnes se retrouvant au chômage à quelques mois de leur retraite.

Avec une quinzaine de personnes à l'assistance à Vernier, il s'agit de prendre garde à ne pas augmenter ce chiffre.

Comme c'est déjà le cas chez nos voisins vaudois par exemple, les

communes genevoises, ou du moins les plus grandes, pourraient recevoir des "succursales" de l'Office cantonal de l'emploi.

On peut même imaginer qu'une partie des employés de ces officines décentralisées seraient des chômeurs au bénéfice d'occupation temporaire, bref, payés par le canton. C'est une voie qu'il faudra sans doute exploiter.

Espérons que l'ensemble de ces actions portent leurs fruits.

La permanence a d'ores et déjà prouvé qu'elle répondait à un réel besoin. Reste encore à améliorer la gestion des occupations temporaires afin que tout le monde y trouve son compte.

Et souhaitons bonne chance à nos autorités et à l'équipe du service social qui ensemble se mobilisent pour lutter au mieux contre le chômage. ■

## Le délai-cadre et les indemnités

Définissons d'abord ce qu'est le délai-cadre. C'est une période limitée à deux ans, suivant le premier jour de travail perdu, durant laquelle le chômeur a des droits et des obligations.

Le chômeur peut cumuler des délais-cadre pour autant qu'il en remplisse les conditions dont celle d'avoir cotisé un minimum de 6 mois pendant les deux années qui précèdent l'ouverture de chaque délai-cadre. Un nouveau délai-cadre ne commence que lorsque le premier est terminé, et ce quel que soit le nombre d'indemnités journalières touchées.

A relever que s'il vous reste des indemnités journalières à la fin de votre délai-cadre, vous ne pouvez pas les récupérer.

Le montant de l'indemnisation va dépendre des cotisations versées pendant les deux années qui précèdent le début du chômage. Une période minimale de six mois de cotisations est exigée. Si vous avez cotisé entre 6 et 12 mois, vous aurez droit à 170 indemnités (soit 8 mois en terme de jours ouvrables). Entre 12 et 18 mois, cela vous donne 250 indemnités et plus de 18 mois, 400 indemnités, soit le maximum à ce jour.

L'indemnité représente généralement le 70% du gain assuré (moyenne des revenus bruts, y compris le 13<sup>e</sup> salaire), mais au maximum fr. 8100.-- par mois. Certains chômeurs ont droit à des indemnités représentant le 80% du gain assuré; notamment ceux dont l'indemnité journalière ne dépasse pas fr. 130.-- ou ceux qui ont des enfants à charge pour lesquels une allocation pour enfant est due. ■

## Le parcours du combattant du chômeur

### Permanence chômage

Nous vous rappelons qu'une permanence d'accueil est ouverte à tous les habitants de la commune de Vernier chaque

**Jeudi matin de 9h à 12h**  
**à la Maison de Quartier d'Aïre-Le Lignon**  
**(chemin Nicolas-Bogueret 12 bis)**

Vous pouvez aussi téléphoner à cette permanence  
**tél. 797 20 98**

Cette permanence est assurée par le Service social communal en collaboration avec l'Association de défense des chômeurs.

Vous pouvez y rencontrer d'autres personnes au chômage ou en emploi, partager vos expériences, poser vos questions... ou boire simplement un café.

Nous gardons l'idée du **repas en commun** chaque 2ème jeudi du mois. **Prochaine date : jeudi 10 février.** Inscription à la permanence (aussi par téléphone) ou à la Mairie (tél. 306 06 06); participation financière de fr. 5.--.

Si quelqu'un préfère contacter une autre permanence que celle de sa commune de domicile, nous donnons ici deux adresses :

- **Meyrin**, Maison communale, 13 bis avenue Vaudagne, **le mercredi** de 9h à 12h.
- **Centre Ville**, Permanence de l'A.D.C., rue Saint-Laurent 8 bis, **les mardi et vendredi** de 9h à 12h.



*C'est ici que, chaque jeudi matin, se réunissent les chômeurs qui le souhaitent.*

## Ecole de tennis d'Aïre

Destinée aux jeunes  
de 8 à 16 ans.

Les mercredis :

**du 2 février au 23 mars 1994.**

Prix : fr. 70.-- pour la période.

Renseignements et inscriptions :

dès le 10 janvier 1994  
au secrétariat du  
Service des sports  
30, route du Bois-des-Frères  
1219 Le Lignon  
Tél. 796 62 96 (le matin)

Paielement :  
le 2 février 1994  
à la buvette des tennis d'Aïre.

# Agenda

## A la MACAV

Maison d'artisanat communal  
amateur de Vernier  
Rue du Village 48



**de 9h à 11h30 et  
de 14h30 à 17h30**  
fermée dimanche et lundi matin

**du 17 janvier au 19 février 1994**

**Denise LAGE**  
crochet

**Pascal COLASANTO**  
huiles

## Centre de Balexert

**Dans le hall de Balexert  
jusqu'au 5 février :**

- des soldes sans pareil à Genève et ventes "flash".
- des stands avec des affaires à saisir ainsi que dans les commerces.
- des ventes-flash seront organisées du 17 au 29 janvier.

**Du 7 au 19 février :**

A l'assaut des fromages suisses avec présentation des fromages à pâte molle et mi-dure. Fabrication en direct, dégustation, démonstrations, concours et vente. Adjonction des vins suisses et de la Chambre genevoise d'agriculture.

## Camp de ski 1994 Planachaux s/Champéry



**Du lundi 21 février  
au  
samedi 26 février 1994**

Ce camp est destiné aux enfants de la commune, **bons skieurs**, âgés de 9 à 12 ans.

Le nombre de places est limité, inscriptions selon l'ordre d'arrivée.

Prix : fr. 310.-- tout compris.

Renseignements et inscriptions au Service des sports,  
30, route du Bois-des-Frères  
1219 Le Lignon  
Tél. 796 62 96 (le matin).

## Association Vernier - Arduzat

Groupe de jeunes Verniolans

Salle communale Vernier-Place

**Samedi 29 janvier  
dès 20 h**

**Festival Rock** (6 groupes)

Buvette - Petite restauration

Entrée : fr. 5.--

Un concert organisé par les jeunes en faveur de l'opération "Villages roumains".

## Restaurants scolaires

Nous voilà à nouveau au début d'une année nouvelle et qui pour nous sera une très belle, puisque nous aurons le plaisir de fêter **le 25e anniversaire des restaurants scolaires de Vernier.**

C'est pourquoi aujourd'hui déjà, nous vous prions de bien vouloir **réserver le samedi 5 mars 1994**

Pour les détails, nous vous renseignerons ultérieurement. Nous mettrons sur pied une fête digne de son nom avec l'espoir que nous pourrons la passer ensemble.

Avec nos vœux de bonheur, de santé et de joie pour cette Nouvelle année.

Le comité des Restaurants scolaires de Vernier

# Vernier

P R E S E N T E

*Concert*  
**QUINETTE A VENT EGLOGUE**

Eric VUICHOUD	flûte
Christine GUIGNARD	clarinette
Jean WAGNER	cor
Alexis CHALIER	hautbois
Eric PROGIN	basson

*(Sur la photo : de gauche à droite)*

**Vendredi 11 février 1994 à 20h30, Maison Chauvet-Lullin**  
Rue du Village 57 - Vernier - bus 6

**Au programme**  
Oeuvres de Respighi -  
Reicha - Grieg - Bizet - Berio

**Entrée**  
Fr. 15.- / Fr. 10.- étudiants, AVS

